

19-07.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix et Michel Pineault.

Absence motivée : messieurs Robin Lavoie et Mario Ross.

Sont également présents : madame Lyne Beaulieu et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

19-07.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 5e (19-05) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Procès-verbal de la 6e (19-06) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .05 – CÉGEP (étage D-000) / Réfection des salles de toilettes / Choix d'un entrepreneur général : pour adoption
- .06 – IMQ - Façade nord / Réfection architecturale de la façade / Choix d'un entrepreneur général : pour adoption
- .07 – Création d'un poste de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif à la Direction des ressources humaines : pour adoption
- .08 – Reclassification d'un cadre à la Direction des ressources humaines : pour adoption
- .09 – Nomination au poste de gestionnaire administrative ou administratif aux Projets et infrastructures : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est proposé.

19-07.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 5^e (19-05) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 5^e (19-05) assemblée soit adopté tel qu'il est proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

19-07.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 6^e (19-06) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 6^e (19-06) assemblée soit adopté tel qu'il est proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

19-07.05 – CÉGEP (ÉTAGE D-000) / RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL :
POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement majeurs sont nécessaires dans les salles de toilettes (vétustes) de l'étage D-000 du Cégep de Rimouski (locaux D-044 (Hommes), D-046 (Femmes), D-054 (Femmes) et D-056 (Hommes)), ces dernières n'ayant fait l'objet d'aucune amélioration digne de ce nom depuis plus de trente (30) ans. Les travaux précités, réalisés durant les périodes d'été et d'automne 2019, auront donc pour objectif de rendre les salles de toilettes en question plus conviviales et plus fonctionnelles afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle étudiante, des visiteurs et du personnel du Cégep.

La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions qui seront éventuellement réalisées dans chacun des locaux touchés par ce projet :

- La démolition des finis de planchers, des finis muraux et des plafonds existants, dans un contexte de réalisation de travaux en présence d'amiante;
- Le démantèlement des appareils d'éclairage, des appareils de chauffage et des appareils sanitaires existants;
- La réfection complète des tuyauteries d'alimentation en eau domestique (chaude et froide), d'eau chaude recirculée, de drainage sanitaire et d'évent, depuis les maîtres conduits localisés à proximité;
- La fourniture et l'installation de nouveaux appareils sanitaires;
- L'installation de planchers radiants et le nivellement de ces derniers par rapport au niveau du corridor du niveau D-000;
- La mise aux normes des lieux en matière de ventilation et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;
- L'installation de nouveaux luminaires de type DEL à faible consommation énergétique de même que de détecteurs de présence pour en assurer le contrôle;
- La rénovation complète des lieux avec la fourniture et l'installation de nouveaux finis de planchers, de murs et de plafonds, de nouveaux comptoirs, de nouveaux miroirs, de nouveaux séchoirs à main, de nouvelles partitions de toilettes, etc.

Les firmes professionnelles *Proulx et Savard Architectes* (spécialité Architecture) et *CIMA +* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont estimés à 903 997 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

Lors de la publication de l'appel d'offres public pour ce projet, trois (3) entrepreneurs généraux en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec (voir liste ci-jointe). Par la suite, un seul d'entre eux s'est présenté à la visite des soumissionnaires ayant eu lieu le mardi 14 mai dernier.

Subséquentement, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

1. 9275-0181 Québec inc., Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 915 749.43 \$ (toutes taxes incluses);
2. 9004-1856 Québec inc., Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec) au montant total de 1 197 809.55 \$ (toutes taxes incluses).

On demande à quel moment les travaux débiteront. Madame Beaulieu répond que cela aura lieu dès le lendemain de l'adoption de la résolution. Puisqu'il s'agit de la même entreprise qui rénove présentement la cafétéria, cette dernière est déjà sur place, ce qui permettra de tout mettre en branle rapidement.

On s'interroge également sur le moment où l'appel d'offres a été lancé, ce qui pourrait expliquer qu'il y ait eu peu de soumissionnaires et que l'écart entre l'estimé des deux soumissionnaires ait été si important. Il semble que tout ait été fait dans les délais prescrits, tout en étant conscients du fait qu'il est toujours préférable de lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais.

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise 9275-0181 Québec inc., Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du service Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement des salles de toilettes de l'étage D-000 du Cégep de Rimouski à l'entreprise 9275-0181 Québec inc., Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 915 749,43 \$ (toutes taxes incluses).

19-07.06 – IMQ - FAÇADE NORD / RÉFECTION ARCHITECTURALE DE LA FAÇADE / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Divers travaux de réfection sont souhaités sur la façade nord du pavillon principal de l'Institut maritime du Québec (IMQ) en raison de l'état de vétusté d'éléments qui la composent (notamment en ce qui concerne une marquise d'acier construite au cours des années 70 qui, de plus, ne respecte pas le style patrimonial du bâtiment). La réalisation de ces travaux de façon concomitante avec les célébrations du 75^e anniversaire de l'IMQ, en 2019, aurait permis de revamper ladite façade en plus de mettre en valeur le nouveau logo de l'IMQ.

La liste qui suit résume succinctement la nature des interventions qui devaient être réalisées dans le cadre de ce projet et pour lesquelles un appel d'offres a été lancé :

- La marquise existante sera démolie. La maçonnerie de briques d'argile auparavant dissimulée par celle-ci sera ragréée et le fronton d'origine en pierre calcaire sera restauré;
- Le revêtement extérieur en panneaux Granex situé au-dessus de l'entrée principale de même que la maçonnerie de pierres de l'escalier et de ses murets latéraux seront également restaurés;
- De nouvelles persiennes de ventilation (fourniture et installation);
- Positionnée bien en évidence dans le haut de la façade principale, une enseigne arborant le nouveau logo de l'Institut maritime du Québec remplacera l'enseigne existante, devenue caduque;
- Un support permanent sera ajouté dans la partie basse de la façade pour permettre l'affichage de banderoles souples lors d'événements spéciaux;
- Un nouvel éclairage de type architectural sera ajouté pour illuminer l'ensemble de la façade donnant sur la rue St-Germain de manière à mettre en valeur l'architecture du bâtiment en période d'obscurité. Les appareils d'éclairage de l'entrée principale seront quant à eux remplacés par des appareils DEL, moins énergivores;
- Un système d'attache reliant le toit au mât existant situé face à l'IMQ sera installé afin de rendre plus sécuritaire l'accrochage des grands pavois (ensemble de pavillons de signalisation maritime) lors de certains événements.

Les firmes professionnelles *Goulet & LeBel – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 153 598 \$ (toutes taxes incluses) et seraient payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

Lors de la publication de l'appel d'offres public pour ce projet, trois (3) entrepreneurs généraux en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec (voir liste ci-jointe). Par la suite, deux (2) d'entre eux se sont présentés à la visite des soumissionnaires du mardi 7 mai dernier.

Subséquentement, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

- *Construction TechniPro BSL / 9275-0181 QC inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 270 739.68 \$ (toutes taxes incluses);
- *Les Constructions Unic inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 336 876.75 \$ (toutes taxes incluses).

Monsieur François Dornier fait remarquer aux membres que le montant du plus bas soumissionnaire dépasse de plus de 100 000 \$ l'estimé original des travaux. Il explique que les disponibilités financières, tant au Collège qu'à l'IMQ, ne permettent guère de combler l'écart, sans compter qu'il ne s'agit pas de travaux prioritaires et qu'il y a bien d'autres priorités, en termes d'infrastructures. Il est donc décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

19-07.07 – CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le 23 octobre 2018, le comité exécutif procéda à la nomination de madame Mylène Gilbert au poste de coordonnatrice à la Direction des ressources humaines (CE 18-12.06).

Madame Gilbert était titulaire du poste de conseillère en ressources humaines et assurait l'intérim à la coordination depuis le 20 novembre 2017. En conformité avec le point 9.6.2 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (Politique D-4 du Cahier de gestion), madame Gilbert prévoit, au terme de sa période de probation (le 20 novembre 2019), donner sa démission au poste de conseillère en ressources humaines.

Considérant les besoins de la Direction des ressources humaines et la nature de ceux-ci et considérant que la tâche ne cadre pas avec la définition du plan de classification des professionnels, il est préférable et justifié de créer un poste de gestionnaire administratif.

Le poste de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines sera donc aboli une fois la démission de madame Gilbert confirmée.

CONSIDÉRANT les besoins de la Direction des ressources humaines et la nature de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la tâche ne cadre pas avec la définition du plan de classification des professionnels;

CONSIDÉRANT l'approbation du comité de direction lors de sa réunion du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste de gestionnaire administratif ou gestionnaire administrative à la Direction des ressources humaines.

19-07.08 – RECLASSIFICATION D'UN CADRE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Julie Castonguay occupe le poste de gestionnaire administrative, classe 4, à la Direction des ressources humaines depuis le 12 septembre 2016.

Les responsabilités de cette dernière à la Direction des ressources humaines ont évolué de manière significative, et ce, plus particulièrement depuis septembre 2018. En effet, les tâches liées à la dotation du personnel enseignant ont été transférées à la Direction des ressources humaines, responsabilité qui relevait auparavant de la Direction des études. Madame Castonguay assume depuis, en collaboration avec les directions adjointes aux programmes, l'entièreté du processus.

De plus, considérant le contexte de surembauche vécu au cours des dernières années et l'importance des enjeux liés à la masse salariale, le collège s'est doté de mécanismes pour assurer une saine gestion de l'utilisation de celle-ci, ce qui implique une augmentation de la tâche dévolue à la Direction des ressources humaines.

L'ajout de ces nouvelles responsabilités amène donc le Collège de Rimouski à revoir la classification de madame Julie Castonguay qui deviendrait coordonnatrice, poste correspondant à une classe 6.

En complément d'information, on précise que la révision de la classification en fonction des tâches réellement accomplies constitue un processus normal et régulier au Collège.

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités dévolues à madame Julie Castonguay;

CONSIDÉRANT le guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des collèges d'enseignement général et professionnel en vigueur;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la Direction du service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité de direction, lors de sa réunion du 13 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste de gestionnaire administrative de madame Julie Castonguay afin qu'il devienne un poste de coordonnatrice de classe 6 à la Direction des ressources humaines, et ce, rétroactivement à compter du 18 mars 2019.

19-07.09 – NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU ADMINISTRATIF AUX PROJETS ET INFRASTRUCTURES : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 27 mars dernier, le comité exécutif procéda à la création d'un poste de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif aux Projets et infrastructures.

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée en avril et le comité de sélection procéda à des entrevues en mai.

Au terme du processus de dotation, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation aux membres du comité exécutif.

CONSIDÉRANT le nouveau poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de monsieur Jean-Philippe Lafrance au poste de gestionnaire administrative ou administratif aux Projets et infrastructures.

Madame Beaulieu ajoute, en complément d'information, que monsieur Lafrance était auparavant à l'emploi d'une firme d'ingénierie de la région et a déjà travaillé sur des dossiers du Collège de Rimouski, ce qui devrait faciliter les choses. Il a quelque 18 années d'expérience.

Avant que la séance soit levée, madame Lyne Beaulieu évoque qu'une réunion du comité exécutif (en lieu et place du conseil d'administration) devra vraisemblablement être tenue en juillet ou en août pour le projet du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) à Lévis.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier que la séance soit levée, ce que les membres acceptent d'emblée.

La séance est levée à 16 h 43.

président

secrétaire